

Mise en garde contre le détournement du baclofène en traitement minceur

Le Monde.fr avec AFP | 02.01.2015 à 15h30 • Mis à jour le 02.01.2015 à 15h35



On le connaissait notamment comme traitement contre l'alcoolisme, mais le baclofène est régulièrement détourné de son usage par certains patients comme traitement minceur. Une pratique qu'a dénoncée, vendredi 2 janvier, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), avertissant des « *effets indésirables potentiellement graves* » qu'elle implique.

L'agence a ainsi confirmé une mise en garde diffusée à la fin de décembre contre une utilisation « *hors AMM* » (autorisation de mise sur le marché) du baclofène afin de [traiter](#) « *des troubles du comportement alimentaire* » ainsi que dans des « *régimes amaigrissants* ». Un détournement qui n'est pas sans [rappeler l'usage du Mediator comme coupe-faim](#), à l'origine d'un scandale sanitaire majeur ayant causé la mort de 1 300 à 1 800 personnes en [France](#).

Le baclofène est un relaxant musculaire utilisé depuis les années 1970 pour [traiter](#) les contractures, en particulier causées par des scléroses en plaques. Depuis mars 2014, il dispose aussi d'une autorisation temporaire d'utilisation (ATU) [pour traiter la dépendance à l'alcool](#).

Lire aussi (édition abonnés) : [Mélanie, 61 ans, sous Baclofène : « La fin de trente ans de trous noirs »](#)

SUPPRESSION DU « CRAVING »

La popularité de ce médicament bon marché avait explosé en 2008 avec la publication du livre *Le Dernier Verre*, du docteur Olivier Ameisen, qui l'avait lui-même expérimenté. Devenu

alcoolique, ce cardiologue, [mort l'an dernier](#), racontait comment ce médicament pris à hautes doses avait supprimé son envie irrésistible de [boire](#), le « *craving* ».

Les médecins peuvent [prescrire](#) le baclofène pour [traiter](#) l'alcoolisme en cas « *d'échec des autres traitements disponibles* ». L'enjeu de santé publique est majeur : l'[alcool](#) serait responsable de 49 000 morts par an en France, selon l'Institut Gustave-Roussy.

Par contre, l'efficacité du baclofène n'a pas été démontrée pour des [usages](#) de lutte contre des troubles du comportement alimentaire, souligne l'ANSM. L'agence ajoute que ce médicament peut [entraîner](#) des « *effets indésirables potentiellement graves* ».

http://www.lemonde.fr/sante/article/2015/01/02/mise-en-garde-contre-le-detournement-du-baclofene-en-traitement-minceur_4548612_1651302.html